

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Conventions d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics/privés de Loire-Atlantique et leurs associations sportives

Afin de permettre aux collèges de Saint Philbert de Grand Lieu de pouvoir utiliser le centre aquatique du Grand 9 pour la pratique de l'éducation physique et sportive effectuée dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale, une convention fixant les conditions de mise à disposition de la piscine est souscrite entre Grand Lieu Communauté, propriétaire de l'équipement, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et les établissements scolaires.

Pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, des projets de convention ont été établis par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour la mise à disposition du centre aquatique auprès des Collèges JULIE VICTOIRE DAUBIÉ, LAMORICIERE, CONDORCET et leurs associations sportives.

Les conventions fixent les tarifs horaires d'utilisation de l'équipement et la participation du Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, afin de prendre toute décision relative à la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant (s) ayant pour objet la perception d'une recette ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : APPROUVE la convention entre Grand Lieu Communauté et le Collège JULIE VICTOIRE DAUBIÉ, 45 route de Saint Colomban, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, relative à l'utilisation du centre aquatique Le Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu au cours des années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Article 2 : APPROUVE la convention entre Grand Lieu Communauté et le Collège LAMORICIERE, 32 rue Félix Platel, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, relative à l'utilisation du centre aquatique Le Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu au cours des années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Article 3 : APPROUVE la convention entre Grand Lieu Communauté et le Collège CONDORCET, 17 rue de Joinville, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, relative à l'utilisation du centre aquatique Le Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu au cours des années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 22 février 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 22/02/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Acte n° : DE047-P220224

Publié sur le site internet le : 23/02/2024